

Prieur Jérôme

electrosensible.info

Madame Ségolène Royale
Ministre de l'Écologie, du
Développement durable et de l'Énergie
Tour Pascal A et B
Tour Sequoia
92055 La Défense CEDEX

Le 12/10/2015 à [REDACTED]

Lettre recommandée avec A/R

Objet : Déploiement du compteur Linky

Madame la Ministre,

Comme vous le savez, le déploiement des compteurs dit « intelligents » est en cours dans toute la France, il a été annoncé que plus de 3 millions de dispositifs de ce type seront installés d'ici la fin d'année 2016.

Ces compteurs, même s'ils participent à la modernisation de notre réseau de distribution électrique, posent un certain nombre de problèmes dont notamment celui des ondes électromagnétiques.

La technologie du courant porteur en ligne (CPL) utilisée pour faire transiter les informations de ces compteurs est aussi à l'origine d'un rayonnement électromagnétique à travers les compteurs mais aussi de l'infrastructure domestique des habitations.

Bien que cette exposition soit en-dessous des normes d'exposition, il est potentiellement problématique pour une frange, même minime, de la population qui ne tolère plus ces technologies émettrices de champs électromagnétique.

Ce déploiement pourrait être la cause d'une ostracisation encore plus importante des personnes souffrant d'intolérance aux ondes dont je fais partie depuis 2010 et qui, en plus de ne trouver de solution à leur problème de santé, sont confrontées à cette marche forcée du progrès.

La direction générale de la santé a bien pris l'engagement de demander à ERDF de ne pas installer ces compteurs chez ces personnes mais sans obligation de résultat, il est dommageable qu'il n'y ait pas eu l'opportunité dans la loi de pouvoir refuser ces compteurs.

En plus de cette problématique des ondes, je souhaiterais mettre en avant ce qui semble être un conflit d'intérêts lors de la décision de la mise en place de ces dispositifs.

En cause, les rapports technico-économiques de 2007 et de 2011 de la société Capgeminy Consulting qui ont été remis à la commission de la régulation de l'énergie. Il semble qu'ils ont servi de base pour connaître la viabilité économique de ce projet.

Cependant, il est à noter que la société-mère, Capgemini et sa filiale Sogeti, sont aussi pourvoyeuses de prestataires pour la société ERDF mais aussi pour le projet Linky lui-même.

De plus, il faut rajouter à ce fait que dans le domaine de la prestation de service informatique, il existe un système de référencement qui s'apparente à un quasi-lien de subordination puisque sans celui-ci, impossible de faire travailler les prestataires de cette entreprise et de ses filiales pour ERDF.

L'ensemble de ces éléments pourrait être considéré comme problématique en cas de dépassement des budgets alloués à ce projet qui serait indéniablement supporté par les clients de la société EDF et de ses filiales.

Étant donné que je suis profane sur cette question, je n'ai pas connaissance si le conflit d'intérêts est bien fondé, ni de l'impact réel sur le projet en lui-même. Je vous laisse donc seule juge de la suite à donner quant à ce dossier.

Avec mes respectueux hommages, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre de l'écologie, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Prieur Jérôme

PS : Je vous transmets en annexe un organigramme qui illustre mes propos quant au supposé conflit d'intérêts, une liste non-exhaustive de collaborateur de la société Capgemini et ses filiales se déclarant travaillé pour ERDF dans les réseaux sociaux et certains articles tendant à démontrer des liens d'intérêts.

De plus à titre informatif, je vous transmets l'ensemble des symptômes que j'ai déclaré lors de ma sensibilisation aux ondes malgré les normes qui sont censées être «protectrice» pour l'ensemble de la population.